

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Élections Québec 2014

Urgences, médecins de famille et... médicaments

(Montréal, 26 mars 2014) – « Il serait temps d'inscrire les ruptures d'approvisionnement en médicaments parmi les enjeux majeurs en santé, aux côtés du temps d'attente dans les urgences et de l'accès à un médecin de famille », a fait valoir aujourd'hui le président de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.), le pharmacien François Paradis. L'A.P.E.S. déplore que les partis politiques soient demeurés silencieux sur cette question importante jusqu'à maintenant et les interpelle sur la mise en place de solutions.

« Mesdames David, Desrosiers et Lamarre, Messieurs Aubé, Barrette, Bolduc, Hébert, Khadir et Legault, si votre parti est porté au pouvoir le 7 avril prochain, vous engagez-vous à donner suite aux propositions du comité sur les ruptures d'approvisionnement en médicaments formulées en 2012 (sous l'égide de l'Ordre des pharmaciens du Québec) pour atténuer les effets des ruptures d'approvisionnement et mieux encadrer cette problématique ? », a demandé le président de l'A.P.E.S. aux équipes santé des partis.

Alors que les ruptures d'approvisionnement, notamment en médicaments injectables dans les établissements de santé, ne font que s'aggraver depuis deux ans, plusieurs de ces mesures proposées en 2012 sont toujours attendues de la part du gouvernement du Québec, soit :

- Rendre possible la conclusion d'une entente avec au moins deux fournisseurs différents plutôt qu'un seul pour l'approvisionnement en médicaments essentiels. La réglementation québécoise actuelle obligeant l'octroi du contrat uniquement au plus bas soumissionnaire conforme, des amendements ou des dérogations à la réglementation sont donc nécessaires ;
- Établir et partager avec Santé Canada la liste des médicaments essentiels, soit notamment des médicaments pour lesquels il n'existe ni équivalent ni solution de rechange, et convenir de mesures pour en assurer l'approvisionnement en tout temps, en quantité suffisante ;
- Désigner une entité coordonnatrice provinciale pour coordonner la gestion des ruptures et les informations nécessaires, plutôt que de laisser chaque établissement s'organiser. Cette recommandation est notamment prioritaire car elle permettra, à court et moyen terme, de prévenir certaines ruptures et de prioriser les actions en fonction des patients.

Un front commun des provinces vis-à-vis du gouvernement fédéral

L'A.P.E.S. suggère par ailleurs que le gouvernement du Québec prenne le leadership d'un front commun des provinces qui fera les représentations nécessaires pour obtenir du gouvernement fédéral, entre autres :

- qu'il oblige les fabricants à informer les autorités lors de difficultés de fabrication ou d'arrêts de production prévisibles de médicaments ;

- qu'il adapte le Programme d'accès spécial (PAS) de Santé Canada au contexte des ruptures, par exemple pour permettre de répondre plus efficacement et plus rapidement aux demandes de grands volumes de médicaments impliquant le remplacement de médicaments essentiels en rupture ;
- qu'il accélère le traitement des demandes d'homologation de certains médicaments susceptibles de pallier des ruptures de médicaments.

« Même si les patients ne perçoivent pas le problème des ruptures d'approvisionnement en médicaments avec la même acuité que le temps d'attente dans les urgences ou l'accès à un médecin de famille, la qualité des soins souffre de plus en plus des pénuries de médicaments dans les hôpitaux. Il s'agit d'une problématique parmi les plus importantes actuellement dans le système de santé », a conclu M. Paradis.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1500 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux (CSSS), des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres hospitaliers affiliés (CHA), des instituts, des centres de réadaptation et certains centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) non rattachés à un CSSS.

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
514 286-2772 poste 10
514 718-4811